

Le PRÉSIDENT: Peut-être ai-je été trop modeste.

M. FRASER: Personnellement, je crois que c'est ce qu'on devrait dire.

M. MACDONNELL: Je m'excuse d'être en retard, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Nous savions que vous étiez occupé.

M. CRESTOHL: Qui est M. Marsh?

Le PRÉSIDENT: M. Marsh est le secrétaire de l'Association des exportateurs.

M. FRASER: Il était autrefois avec M. C. D. Howe, au département des munitions et des approvisionnements . . .

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous que nous changions la rédaction et que nous disions: ". . . soit renvoyé au Comité de la banque et du commerce . . .", ou simplement: ". . . à un comité de la Chambre . . ."?

M. FRASER: Je préciserais.

M. CRESTOHL: Pourquoi dire en 1952?

M. FRASER: Pour leur donner le temps voulu.

Le PRÉSIDENT: Ils n'auraient pas assez de temps d'ici à l'automne.

M. CRESTOHL: Mais M. Marsh a parlé de quatre ou cinq mois et cela nous mènerait à la session d'automne.

Le PRÉSIDENT: Non, les accords sont entrés en vigueur en juin.

M. CRESTOHL: Juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre — nous serons encore ici.

Le PRÉSIDENT: C'est au Comité de décider.

M. CRESTOHL: J'ai dit l'autre jour que nous pourrions avoir le renseignement au cours de la session d'automne et vous venez de le confirmer.

M. CARROLL: Je ne suis pas au courant de la situation, mais je crois qu'il serait préférable d'attendre jusqu'à la session de 1952 et même à ce moment-là je crois que ce sera un peu tôt, car on ne connaîtra pas la véritable signification des accords dans les conditions actuelles.

M. BREITHAUP: Non, parce qu'il y aura probablement tant de règlements d'urgence que cela nuira à leur fonctionnement normal.

M. CRESTOHL: Cela ne fait pas grande différence.

Le PRÉSIDENT: Alors, M. Fraser propose de supprimer les mots "à un comité" à la deuxième ligne du dernier paragraphe de l'avant-projet de rapport et d'y substituer les mots "au Comité permanent de la banque et du commerce". Quels sont ceux qui sont en faveur de l'amendement?

Adopté.

Relativement aux deux autres paragraphes, M. Macdonnell a eu l'obligeance de mettre ses propositions par écrit. Les voici:

Les délibérations du Comité ont fait ressortir que tout en n'ayant pas une grande importance lorsque le marché est favorable aux vendeurs, les préférences douanières entre les pays du commonwealth pourraient fort bien avoir encore une fois une importance vitale, comme elles l'ont déjà eue, lorsque le marché est favorable aux acheteurs.

En conséquence, nous suggérons d'étudier l'avantage qu'il y aurait à pousser autant que possible, au moyen de conférences entre les membres du commonwealth et autrement, l'extension des préférences douanières au sein du commonwealth qui ne sont pas incompatibles avec nos autres engagements commerciaux.

Le Comité se rappelle que lorsque M. Macdonnell a fait sa proposition, je lui ai dit que je préférerais avoir ses recommandations par écrit pour les communiquer à M. McKinnon. J'ai vu M. McKinnon ce matin et il m'a rappelé, monsieur Macdonnell, que nos engagements commerciaux actuels nous empêchent d'étendre